

Le texte propose davantage d'ajustements que de bouleversements

La réforme épargne les régimes spéciaux et le calcul des pensions des fonctionnaires

Le premier ministre a beau promettre que sa réforme des retraites « rétablit durablement l'équilibre », elle ne devrait vraisemblablement pas être la dernière. Mise à part la création d'un compte pénibilité, la réforme présentée, mardi 27 août, par Jean-Marc Ayrault se contente d'ajustements à la marge, sans prévoir de changements structurels. La réforme systémique, rêvée par certains, semble plus loin que jamais.

Pour fâcher le moins de monde possible, le gouvernement a d'abord fait l'impasse sur les inégalités entre régimes de retraite, qui préoccupent pourtant la majorité des Français. Pas question de revoir le mode de calcul des pensions des fonctionnaires et des régimes spéciaux, encore moins les possibilités de départs anticipés réservés aux catégories dites « actives ».

Un système complexe

L'exécutif plaide que les efforts annoncés mardi seront les mêmes pour tous les régimes, mais ceux-ci ne partent pas du même point. Le discours sur le côté « juste » de sa réforme en prend un coup. Le gouvernement n'est d'ailleurs même pas en mesure de chiffrer les économies qui pèseront sur les régimes spéciaux et du public.

Hors de question d'envisager

non plus le début d'un rapprochement entre la trentaine de régimes de retraite de l'ultra-complexe système français.

L'introduction d'un système par points est également écartée, le trimestre restant l'unité de référence pour le calcul des pensions. L'alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs, politiquement sensible à quelques mois des élections municipales de 2014, a également été oublié. Et la refonte en profondeur des avantages familiaux de retraite, qui bénéficient plus aux hommes riches qu'aux femmes précaires, reste très floue. Face aux risques de protestation, le gouvernement a opté pour la solution souvent la plus consensuelle en France : augmenter les impôts.

De quoi rendre fortement probable une nouvelle réforme des retraites dans le futur. D'autant plus que le retour à l'équilibre en 2020, promis par le gouvernement, l'avait déjà été par le précédent, lors de la réforme de 2010. Entre-temps, la crise est venue plomber les comptes. On aurait pu espérer que le gouvernement actuel retienne la leçon. Or, que prévoient les hypothèses économiques de M. Ayrault pour sa réforme ? Une croissance moyenne de 1,6 % jusqu'en 2020 et un taux de chômage de long terme de 4,5 %.

J.-B.C.

« La France est le pays le plus généreux du monde avec ses retraités »

Henri Sterdyniak, économiste, souligne que leur niveau de vie est égal à celui de la population

Entretien

Henri Sterdyniak, économiste à l'OFCE, explique comment la collectivité a été, depuis 1945, très prodigue avec les retraités, bien moins avec les jeunes.

Les retraités, aux revenus assurés, sont de plus en plus souvent présentés comme privilégiés dans une société en crise. Est-ce justifié ?

Globalement, les retraités ont, en France, un niveau de vie équivalent à celui de l'ensemble de la population. Si on les compare aux seuls actifs (en emploi ou chômeurs), on note un petit décalage de niveau de vie de 9 % en défaveur des retraités. Chez ces derniers, le niveau de vie médian (qui sépare les 50 % les plus riches des 50 % les plus pauvres) est ainsi de 1590 euros par mois, quand il atteint 1735 euros chez les actifs.

La notion de « niveau de vie » intègre les revenus du patrimoine, qui sont plus importants chez les retraités que chez les actifs. Mais contrairement aux idées reçues, ces revenus ne sont pas considérables, à part pour une petite frange de personnes âgées. Cependant, les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement. Or si l'on tient compte du « loyer imputé », du bénéfice apporté par ce loyer qu'ils n'ont plus à payer, l'écart de

niveau de vie entre retraités et actifs se réduit à 6 points.

Ce faible écart est-il une spécificité française ?

Oui. La France est le pays le plus généreux du monde avec ses retraités, exception faite du Luxembourg, qui est un cas très particulier. C'est une statistique dont on se glorifie peu. Cela pourrait amener certains à penser qu'il y a une marge de manœuvre à la baisse des retraites... Dans les pays comparables, le niveau de vie des plus de 65 ans est nettement plus faible que celui de l'ensemble de la population. L'écart est de 7 % en Autriche, de 8 % en Italie, de 10 % en Allemagne, de 13 % aux Pays-Bas, de 17 % en Espagne. Il dépasse les 20 % en Grande-Bretagne, Suède, Belgique et au Danemark (28 %).

Les Français sont moins incités que leurs voisins européens à travailler longtemps puisque notre système atteint son objectif : assurer la parité entre niveaux de vie d'avant et d'après cessation d'activité. Un objectif implicite, mais qui apparaissait bien dans la fonction publique, par exemple : quand des avantages étaient accordés dans un corps, les retraités en bénéficiaient aussi.

Cette situation est-elle le fruit d'une évolution historique ?

Quand la Sécurité sociale a été créée en 1945, le régime général de retraite était peu prodigue. La retraite

représentait 40 % du salaire à 65 ans ; on est passé à 50 % en 1972. Se sont développés, dans la plupart des entreprises, des régimes complémentaires pour les cadres (Agirc), puis pour tous (Arrco), pour parvenir à un taux de remplacement du salaire de 70 %, susceptible de maintenir le niveau de vie des retraités (qui n'ont plus d'enfants à charge). De 1969 jusqu'au milieu des années 1970 (lois Boulin), le régime s'est étendu aux non-salariés ; les régimes complémentaires sont devenus obligatoires ; le taux de remplacement a augmenté pour tous et le minimum vieillesse (créé en 1956) a été fortement revalorisé.

Jusqu'à cette époque, certains retraités vivaient des situations très difficiles. D'anciens agriculteurs ou commerçants, dont les régimes de retraite étaient peu généreux parce que ces professions comptaient sur la vente de leur exploitation ou de leur commerce, se retrouvaient dans la misère lorsqu'ils ne trouvaient pas de reprendre. Il y a donc eu, durant toutes ces années, un effort important de la collectivité nationale et aussi l'effet des négociations dans les entreprises. A partir de 1975, les retraités ont un niveau de vie satisfaisant. Jusqu'en 1983, le système est de plus en plus généreux pour les personnes âgées : les cotisations salariales et patronales ne cessent d'augmenter à leur profit.

Les années 1980 marquent un basculement ?

Les réformes favorables aux retraités cessent. A partir de 1983, les retraites ne sont plus indexées sur les salaires mais sur les prix, qui augmentent moins vite. La réforme Balladur (1993) et celles des régimes complémentaires diminuent le niveau des retraites. Pourtant, celui-ci continue de s'élever. Les nouveaux retraités perçoivent davantage que ceux qui décèdent, puisqu'ils ont cotisé plus longtemps aux régimes complémentaires, puisque les femmes ont effectué des carrières plus complètes, puisque les ex-cadres sont plus nombreux...

La situation est donc paradoxale : chaque retraité n'a plus de hausse de pouvoir d'achat mais le montant moyen des retraites augmente de 1 % l'an (en pouvoir d'achat) avec ces arrivants aux retraites plus importantes. En revanche, si l'on se place d'un point de vue individuel, un retraité qui n'a pas eu de revalorisation depuis 25 ans, et dont le pouvoir d'achat décline, peut légitimement ressentir une injustice s'il est davantage taxé. Une décision collectivement juste sera perçue comme injuste individuellement. Donc la décision est politiquement très difficile.

Faire contribuer les retraités à l'effort sur les retraites est-il juste, selon vous ?

La comparaison internationale reste flatteuse. Les retraités ne se paupérisent pas. Leur taux de pauvreté est de 10 %, contre 13,7 % chez



les actifs, 19,6 % chez les jeunes. Un choix collectif a clairement été fait en faveur des personnes âgées. C'est une particularité de notre système de Sécurité sociale. Nous avons socialisé la vieillesse, pas la jeunesse. Le minimum vieillesse est de 787 euros ; le RSA, de 483 euros. Pour les jeunes, ce sont les parents qui doivent payer – les allocations familiales sont d'un montant ridicule. Les retraités ne sont pas davantage « privilégiés » que le reste des Français, mais notre système par répartition leur assure, même en temps de crise, le même niveau de vie que celui des actifs. Cela rend légitime que leur soit demandé le même effort, ni plus ni moins. Si les cotisations salariales augmentent, il est normal de faire aussi contribuer les retraités.

PROPOS RECUEILLIS PAR PASCALE KRÉMER

« C'est plus dur pour les enfants, c'est normal de les aider »

Témoignages

Vous n'allez tout de même pas culpabiliser les retraités ! L'appel à témoignages lancé sur LeMonde.fr, qui incitait les retraités à comparer leur niveau de vie à celui de leurs enfants actifs, a suscité de vives réactions. Comptait-on les faire passer pour des nantis, justifier de nouvelles ponctions sur leurs retraites, fruits d'une vie d'efforts ? Les pensionnés actuels ont parfois commencé à travailler dès l'âge de 14 ans, nous rappellent-ils. Ils ont cotisé durant 40 ou 45 ans, trimé 42 ou 40 heures hebdomadaires, et non 35, abondé chaque mois leur retraite complémentaire. Logique, par ailleurs, qu'ils vivent mieux que leurs descendants : ils ont le temps d'économiser pour se constituer un patrimoine, et souvent d'hériter.

Une fois ce soupçon de manipulation politique exprimé, demeure, chez nombre d'internautes, la conscience de ne pas être les plus à plaindre. De vivre un « monde à l'envers ». Ce sont d'ex-employés qui perçoivent davantage en retraite (2 500 euros) que leurs enfants titulaires de bac + 5 ou bac + 7 après quinze années d'activité. Un

ancien professeur (2 500 euros de retraite) dont les trois enfants « largement diplômés » gagnent à eux trois 70 % de sa retraite : « une éducatrice travaillant comme caissière à temps partiel (800 euros), un journaliste travaillant 20 heures dans une boutique de jeux (500 euros), un docteur en lettres faisant office de secrétaire d'artiste (400 euros) ».

« Cassure »

Impression d'avoir vécu une époque dorée quand les actifs d'aujourd'hui connaissent des temps autrement plus rudes. Sentiment diffus de « malaise », qui pousse à soutenir financièrement les enfants quitte à oublier restaurants et voyages. « De toute façon, quand on vieillit, on a moins envie de bouger. Et je peux continuer à m'acheter des livres », relative Maryvonne, 69 ans, qui fut cadre et profite de la retraite à Rennes depuis cinq ans. « Il y a eu une cassure, c'est plus dur pour les enfants. Il est normal de les aider. Moi je n'ai jamais été au chômage. Au sortir des études, on trouvait un emploi, et c'était pour la vie, on n'était pas virés du jour au lendemain. J'ai pu acheter une maison peu chère, avec un prêt sur 25 ans inférieur au

loyer que je payais. » Sa fille de 43 ans, documentaliste à l'université, gagne peu et vit mal en région parisienne. Avec ses 2 800 euros de retraite, Maryvonne lui offre « le superflu, un petit cheque quand elle part en vacances ». Son fils de 32 ans, diplômé d'une école de commerce, ne parvient pas à se faire embaucher où que ce soit. « Il s'est mis auto-entrepreneur, les rentrées d'argent sont aléatoires. » Alors Maryvonne lui fait un virement tous les mois – de même qu'elle avance régulièrement de l'argent à sa mère de 96 ans, qu'une santé précaire oblige à recourir à de nombreux intervenants à domicile.

Transferts d'argent ou aides en nature, moins attentatoires à la dignité des enfants parfois quadragénaires, les formes de l'entraide intergénérationnelle varient : se porter caution pour la location d'un logement, payer l'assurance de la voiture, insister pour en faire le plein, partager un séjour de vacances, faire déjeuner les petits-enfants histoire d'éviter une facture de cantine, les habiller de neuf...

Au niveau national, les coups de main donnés par les retraités à leurs enfants et petits-enfants

représentent une masse d'argent considérable, et Raymond, 65 ans, ex-directeur financier habitant Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), voudrait bien que cela se dise davantage. Bon nombre d'adultes de sa génération soutiennent encore leur progéniture d'âge actif. « Nous avons connu la belle époque sans chômage, avec des possibilités d'avancement dans l'entreprise, des salaires en hausse chaque année. Jeunes actifs, nous aidions nos grands-parents. Avec la chute de la vie, je ne vois pas quel jeune pourrait le faire désormais. »

Raymond touche 4 000 euros de retraite. Sa fille de 36 ans, un petit salaire d'employée à la Sécurité sociale. Elle a un enfant, un appartement marseillais à 1 000 euros de loyer, un mari cuisinier régulièrement au chômage, 2 200 euros de revenus les bons mois. Raymond est là quand, au hasard d'une conversation, pointe un problème financier. Ce qui arrive régulièrement. En moyenne, ce sont 250 euros mensuels qui transitent de père à fille. « Est-ce pris en compte avant d'envisager de nous faire participer à l'effort pour pérenniser le système des retraites ? »

P. KR.